

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Bouchard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e0384559504ee111fac70171>

Date d'obtention : 2021-06-08 14:08:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode sexto sert à uniformiser les interventions auprès de tous les jeunes concernés par la situation.

Contient les outils nécessaires afin d'évaluer la gravité de l'incident.

L'Aide-mémoire fournit la marche à suivre pour bien remplir la grille d'évaluation de la situation et ainsi déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant.

La méthode sexto procure de l'assurance auprès de l'intervenant et augmente ainsi l'efficacité et la rapidité du processus tout en préservant l'intégrité de chaque jeune.

Elle vient supporter l'intervenant lors des rencontres avec les parents et adolescents.

Elle détermine les rôles de chaque intervenant afin que le suivi se fasse de façon serré et adéquat.

Elle diminue les impacts et favorise l'approche humaine.

Méthode positive pour les adolescents, car ils sont protégés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans les 3 mises en situation, on ne doit pas sauter d'étapes et s'assurer de rencontrer les personnes concernées dans le bon ordre afin d'obtenir les informations pertinentes qui vont éclaircir la situation traitée. Ne pas oublier que l'école n'est en aucun temps le mandataire de la police. Chaque situation de sextage ou de ce qui s'en approche doit être prise au sérieux et avec attention. Ne pas négliger ou minimiser les informations obtenues. Faire savoir au jeune qu'on le croit et qu'on ne désire pas voir le contenu de sextage (textes, photos, vidéos). Confisquer la matériel de sextage (cellulaire...) dans l'enveloppe de confiscation sans prendre connaissance du contenu (mettre l'appareil en mode avion fermé) et qui sera remis au policier éducateur. Il est important de rassurer les adolescents lors de la méthode sexto afin qu'ils se sentent soutenus, compris et en confiance. L'intervenant scolaire est l'acteur de première ligne à l'école pour l'utilisation de l'approche sexto. Tout ce qui concerne le traitement médiatique doit être dirigé vers la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Chacune des étapes est délicate et demande du doigté et de la douceur. D'où l'importance de suivre les étapes de la trousse sexto. Elle nous guide et rend nos interventions confortables et efficaces. Elle permet aussi de bien identifier les rôles de chacun des intervenants afin de minimiser les conséquences et impacts sur le jeune.

L'étape qui pourrait être plus délicate pour moi est de rassurer et de préserver l'intégrité de la victime. Celle-ci devra faire face à certains impacts d'ordre: physique, psychologique, sociale, judiciaire et/ou familial. D'où l'importance d'évaluer l'incident de façon précise et juste, tout en restant rassurant, compréhensif, empathique et bienveillant.

L'étape qui détermine si l'acte est impulsif ou malveillant doit tenir compte d'éléments précis afin de déterminer les risques majeurs possibles. Cette étape ne doit pas être prise à la légère afin de bien identifier l'acte.